

Direction

Réf N°SR20250701

Affaire suivie par :

Stéphane ROBIN - Principal

Tél : 04 51 68 15 14

Mél : Ce.0382782t@ac-grenoble.fr

511 avenue du Général Delestraint
38560 Jarrie

Jarrie, le lundi 6 juillet 2026

Le Principal,
aux parents d'élève et/ou responsables légaux.

Objet : Informations pour la rentrée des élèves de 5^{ème}

Madame, Monsieur,

Chers parents et/ou responsables légaux,

Votre enfant fera sa rentrée en classe de 5^{ème} le **mercredi 2 septembre 2026**.

1. Horaires de la journée de rentrée (8h30 – 11h30)

Accueil avec le professeur principal (présentation de l'année et rappel du règlement intérieur).

2. Accueil au collège le jour de la rentrée :

L'accueil se fera devant le portail par l'équipe de direction et de vie scolaire. Les élèves seront ensuite pris en charge par les professeurs principaux.

À noter : pour des raisons de confidentialité (RGPD), les listes de classes ne seront pas affichées à l'extérieur du collège.

3. Constitution des classes :

Les classes ont été constituées à l'issue d'un important travail conduit par les équipes pédagogiques et éducatives. Elles répondent à un équilibre prenant en compte de nombreux critères : besoins pédagogiques des élèves, climat scolaire, mixité des profils, parcours particuliers, options, continuité des accompagnements et conditions de travail des classes. Les demandes de regroupement formulées avant les vacances ont toutes été examinées avec attention et prises en compte dans la mesure où elles étaient compatibles avec cet équilibre général.

Important : les compositions de classes sont désormais définitivement arrêtées. Aucune demande de changement de classe ne pourra être acceptée.

4. Emploi du temps :

Il sera distribué le jour de la rentrée et restera **provisoire jusqu'au vendredi 18 septembre** inclus. Cette période d'ajustement est nécessaire afin de finaliser l'organisation de la demi-pension et des rotations de transport scolaire (suivies par le réseau M-TAG). L'emploi du temps définitif entrera en vigueur le **lundi 21 septembre**.

Attention : il est fortement déconseillé d'inscrire votre enfant à une activité **avant 17h00**, fin officielle des cours fixée par le Conseil d'Administration du collège. Même après la mise en place de l'emploi du temps définitif, des ajustements restent possibles tout au long de l'année.

5. Passeport d'entrée et de sortie :

Un **passeport provisoire** sera remis à votre enfant le mercredi 2 septembre. Vous devrez le compléter et le signer en fonction de l'emploi du temps provisoire de votre enfant (régime externe/demi-pensionnaire, autorisations de sortie). À **partir du jeudi 3 septembre**, ce document devra être présenté aux surveillants pour entrer et sortir du collège.

À **compter du lundi 21 septembre**, le passeport provisoire sera remplacé par un passeport définitif. Il devra comporter une photo d'identité et être signé par les responsables légaux.

Important : sans passeport en règle, aucun élève ne pourra quitter le collège avant la fin des cours réglementaires : 12h30 le mercredi et 17h00 les autres jours.

6. Informations de connexion :

- Les **identifiants EduConnect destinés aux parents**, permettant l'accès à l'ENT du collège et le suivi de la scolarité via Pronote, **demeurent inchangés pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant.**
- En raison des opérations de préparation de la rentrée, certains services en ligne sont actuellement indisponibles. **L'ensemble des accès sera progressivement réactivé après la rentrée scolaire, une fois les bases élèves et les emplois du temps mis à jour.**

L'ensemble de l'équipe du collège vous souhaite un très bel été et d'excellentes vacances. Nous aurons le plaisir d'accueillir votre enfant à l'occasion de sa rentrée en classe de 5ème, le mercredi 2 septembre 2026.

Pour l'équipe de direction,
Le Chef d'établissement.

